

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DASES 126 Subventions (1 118 220 euros) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 convention et 1 avenant).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris, propose l'attribution de subventions à 4 associations dans le cadre d'actions de prévention et insertion jeunesse pour un montant total de 1 118 220 euros au titre de l'année 2021 et la signature d'un avenant à la convention du 06 février 2019 avec l'association le Centre d'Action Sociale Protestant (12e) pour son

action de médiation et de prévention jeunesse sur le centre de Paris, et d'une convention avec l'association ARC-EA ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement de Paris Centre, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 10^e arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 13^e arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 15^e arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement, en date du 27 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18^e arrondissement, en date du 4 octobre 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19^e arrondissement, en date du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas NORDMAN au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention du 06 février 2019, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association le Centre d'Action Sociale Protestant - CASP, 20 rue Santerre (12e) pour son action de médiation et de prévention jeunesse sur le centre de Paris. La subvention, au titre de l'année 2021, est fixée à 800 000 euros (numéro Paris Assos : 48161, dossier n° 2021_02654).

Article 2 : Il est attribué à l'association le Centre d'Action Sociale Protestant - CASP, 20 rue Santerre (12e), Une subvention de 134 060 euros, au titre de l'année 2021, pour son action d'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre de la convention du 27 mai 2019 (numéro Paris Assos : 48161, dossier n° 2021_08445).

Article 3 : Il est attribué à l'Association Jeunes Amis du Marais - AJAM, 62, boulevard Magenta (10e), une subvention de 52 460 euros, au titre de l'année 2021, pour son action d'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre de la convention du 18 juin 2019 (numéro Paris Assos : 15927, dossier n° 2021_02490).

Article 4 : Il est attribué à l'association ARC-Equipes d'Amitié (ARC-EA), 8 rue Budé (4e), une subvention de 53 100 euros, au titre de l'année 2021, pour son action d'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre de la convention du 27 mai 2019 (numéro Paris Assos : 20846, dossier n° 2021_02618).

Article 5 : Il est attribué à l'association Groupe de Recherche et d'Action auprès des Jeunes Adolescents de la Rue - GRAJAR, 100, rue Petit (19e), une subvention de 72 600 euros, au titre de l'année 2021, pour son action d'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre de la convention du 18 juin 2019 (numéro Paris Assos : 583, dossier n° 2021_07607).

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec à l'association ARC-Equipes d'Amitié (ARC-EA), 8 rue Budé (4e), pour son action démarche de mutualisation des pratiques éducatives de prévention spécialisée et de l'espace

numérique, (numéro Paris Assos : 20846, dossier n° 2020_10893). Il est attribué une subvention de 6 000 euros, au titre de l'année 2021.

Article 7 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2021 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO